

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

---

Ministère de la transition écologique  
et solidaire  
« Transports »

*(Texte non paru au journal officiel)*

**Direction générale des infrastructures, des transports et de la mer**

**ARRÊTÉ du 25 MARS 2019**

portant nomination au conseil supérieur de la marine marchande

NOR : TRAT1906288A

La ministre auprès du ministre d'Etat, ministre de la transition écologique et solidaire, chargée des transports,

Vu le décret n°2002-647 du 29 avril 2002, relatif à la composition, aux attributions et à l'organisation du Conseil supérieur de la marine marchande ;

Vu l'arrêté du 4 juillet 2016 portant nomination au Conseil supérieur de la marine marchande,

**ARRÊTE**

**Article 1er**

Est nommé au Conseil supérieur de la marine marchande, au titre des organisations professionnelles, représentant les ports :

- M. Jean-Pierre CHALUS, délégué général de l'Union des Ports de France en remplacement de M. Bernard MAZUEL.

## Article 2

Le directeur général des infrastructures, des transports et de la mer est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le **25 MARS 2019**

La ministre auprès du ministre d'Etat, ministre  
de la transition écologique et solidaire, chargée des transports,



Elisabeth BORNE